

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« ne peut excéder 60 % d'un même sexe et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence reposant sur la même justification que les précédents amendements déposés traitant de cette question.